



Les GREAF Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 56 Vol. 1

" Réfléchir à changer "

Avril – Juin 2016



Mali

Distribution des privations d'infrastructures et services sociaux au Mali

Massa COULIBALY et François KONÉ

BP. E1255 Bamako (Mali) Tel/fax. (223) 20 28 76 95 Email. great@greatmali.net

Table des matières

Résumé	1
Introduction.....	3
1. Répartition spatiale des privations	4
1.1. Situation en 2014	4
1.2. Evolution des privations de 2002 à 2014.....	7
2. Indice de privation.....	10
2.1. Calcul et niveau de l'indice de privation.....	10
2.2. Répartition de l'indice par infrastructure/service social.....	11
2.3. Répartition de l'indice de privation par région.....	14
3. Dynamique de l'indice de privation.....	16
3.1. Evolution globale de l'indice.....	16
3.2. Evolution par type d'infrastructure/service social.....	17
3.3. Evolution par région.....	19
Conclusions.....	21

Résumé

Le présent rapport traite des questions portant sur les privations des populations d'infrastructures et services sociaux. Les réponses à ces questions ne relèvent pas des personnes enquêtées mais sont plutôt le fruit de l'observation directe des équipes d'enquêteurs et de superviseurs sur le terrain. Celles-ci répondent conjointement aux questions sur la disponibilité dans les unités primaires d'échantillonnage des services sociaux ou facilités énumérées dans le questionnaire. Les données ainsi observées sont ici traitées pour mesurer le degré de privation des populations de ces infrastructures et services sociaux. Un indice de privation est élaboré à cet effet, mesuré et réparti par strate (région et milieu, soit 17 strates au total) ainsi que par type d'infrastructure ou service social. L'évolution des privations et de l'indice de privation est également mesurée pour voir les progrès accomplis et établir les défis sur le chemin de l'amélioration du cadre de vie des maliens

Le traitement des données d'observation de terrain permet de faire quelques constats et d'en dégager des leçons pour l'atteinte du bien-être collectif. Aussi, peut-on en retenir:

- En 2014, moins d'un malien sur dix vivait dans une aire dépourvue de réseau GSM de téléphonie mobile (9%) et d'infrastructures scolaires (6%). A l'opposé, au moins les deux tiers étaient privés de réseau électrique auxquels ils pouvaient se brancher (68%), de route goudronnée ou pavée (75%). Plus de la moitié de la population n'avait accès ni à un système de transport en commun (55%), ni à un système d'adduction d'eau (56%) encore moins à une institution financière (62%).
- En milieu rural, il n'y a pas une seule infrastructure de base dont ne serait privée une frange plus ou moins importante de la population. Dans les villes par contre, ce sont seulement trois de ces infrastructures ou services sociaux (adduction d'eau, réseau GSM, école) dont plus personne ne serait privée en 2014.
- Sur la période 2002 – 2014, on observe une diminution constante des privations de services de santé et d'éducation. La privation du réseau électrique a très timidement baissé, touchant toujours deux tiers des maliens (68%) en 2014 contre trois quarts en 2002 (76%), soit une amélioration annuelle moyenne de seulement 0.9%. On n'observe quasiment pas d'avancée dans

l'accès des populations à des routes goudronnées ou pavées tellement la privation demeure élevée.

- Les estimations de l'indice de privation indiquent que les 10% des maliens les moins privés d'infrastructures et services sociaux subissent une privation sur 11 tandis que les 10% les plus privés en subissent 9 sur 11. Il faut ajouter que dès qu'il y a deux privations, l'une portera très probablement sur le réseau électrique, c'est dire combien le chemin à l'électrification du Mali reste long.
- Lorsqu'une population subit 6 privations, toutes les infrastructures de base peuvent y figurer, beaucoup plus probablement le réseau électrique ou le bitume, probablement le centre de santé, moins probablement l'école ou le système d'adduction d'eau.

Il faut rappeler que Afrobaromètre est un réseau de recherche africain en sciences sociales. Il mesure l'opinion publique sur les questions clés politiques, sociales et économiques. Les données sont obtenues par entretiens en face-à-face dans les langues officielles et nationales avec des échantillons représentatifs¹ des citoyens africains âgés de 18 ans et plus. Dans son round 6, y compris l'enquête de décembre 2014 du Mali, plus de 50'000 citoyens ont été enquêtés dans 34 pays africains. Le présent rapport est basé sur le traitement de données de certaines questions du questionnaire portant dans son ensemble sur "La qualité de la démocratie et de la gouvernance au Mali" avec les enquêtes de terrain menées du 1^{er} au 15 décembre 2014. Les résultats sont fiables avec une marge d'erreur de $\pm 2\%$ à un niveau de confiance d'au moins 95%.

¹ Voir <http://www.afrobarometer.org/survey-and-methods/sampling-principles>

Introduction

Du 1^{er} au 15 décembre 2014 a été mené sur terrain, une enquête Afrobaromètre pour recenser les perceptions des maliens au niveau de toutes les régions et le district de Bamako, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural sur "La qualité de la démocratie et de la gouvernance au Mali". A été interviewé un échantillon représentatif et aléatoire de 1200 citoyens âgés d'au moins 18 ans dont 50% de femmes.

A la différence de beaucoup d'autres rapports qui traitent des perceptions pondérées proportionnellement à leurs tailles respectives dans l'échantillon des 1200 répondants, perceptions relatives aux questions auxquelles les sondés ont répondu, ici, il s'agit des observations faites par les équipes d'enquête sur le terrain, observations portant sur la disponibilité ou non dans les SE² visitées, de services sociaux (réseau électrique, système d'adduction d'eau, système d'égout ou d'évacuation des eaux usées, réseau GSM de téléphonie mobile), de facilités (école, poste de police/gendarmerie, centre de santé, marché, banque ou institution de microfinance, transport en commun) et finalement la disponibilité de route goudronnée/pavée ou en béton. Le présent rapport traite donc de ces observations et établit un indice de privation des infrastructures et services sociaux au regard de la non disponibilité dans les SE visitées ou à une distance raisonnable de marche. Il établit également l'évolution des privations et de l'indice de privation, sur la période 2002 – 2014 à l'aide des observations faites sur le terrain lors de 4 rounds des enquêtes Afrobaromètre.

² Une section d'énumération (SE) comprend 1000 – 1500 personnes en milieu urbain (soit les 37 communes urbaines du pays) ou 800 – 1000 personnes en milieu rural (dans les 666 communes déclarées rurales). Elle constitue l'unité primaire d'échantillonnage des enquêtes Afrobaromètre. Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2009) dénombre environ 20000 SE sur lesquelles 150 ont constitué notre échantillon, à raison de 38 urbaines et 112 rurales.

1. Répartition spatiale des privations

Sur chacune des 11 infrastructures/services sociaux ou facilités, nous avons mesuré la situation de privation des populations en 2014, lors des enquêtes Afrobaromètre ainsi que l'évolution des dites privations de 2002 à 2014, à l'aide des données des enquêtes de 2002 (Round 2), 2005 (Round 3), 2008 (Round 4) et 2014 (Round 6). S'agissant de l'évolution, il faut noter que 3 services n'étaient pas couverts dans les enquêtes d'avant 2014. Aussi, la comparaison temporelle ne porte-t-elle que sur 8 items au lieu de 11.

1.1. Situation en 2014

Les taux de privations des populations en infrastructures et services sociaux allaient de 6% pour l'école à 86% pour les systèmes d'égout ou d'évacuation de eaux usées auxquels la plupart des maisons pourraient accéder. Les infrastructures ou services sociaux dont la plupart des citoyens (plus de 50%) sont privés comprennent le transport en commun (55%), l'adduction d'eau (56%), les banques ou institutions de microfinance (62%), le réseau électrique (68%), une route goudronnée ou pavée (75%), un poste de police ou de gendarmerie (78%) et un système d'égout (86%), soit 7 des 11 items visés. Les moins de privations portent sur le réseau GSM de communication (9%) et l'école (6%). Pour les deux items restant, la privation touche deux maliens sur cinq, à savoir le marché ou foire (40%) et les centres de santé (38%).

Quand on analyse par milieu, on s'aperçoit qu'en milieu rural, il n'y a pas un seul service ou infrastructure dont une partie plus ou moins importante de la population ne serait pas privée. Par contre, en milieu urbain, il y a trois services ou infrastructures dont plus personne n'est privé, l'adduction d'eau, le réseau GSM et l'école. Pour ces deux derniers items, la privation en milieu rural est heureusement faible (12% pour le réseau GSM et 8% pour l'école) tandis que la privation rurale d'adduction d'eau est encore de 74% loin devant les centres de santé, le marché voire les transports en commun. En dehors de ces trois items dont personne n'est privé en milieu urbain, il faut dire que l'inégalité ville-campagne reste énorme (plus de 40 points de pourcentage d'écart) pour six autres items, le réseau électrique (3%

contre 90%), les transports en commun (12% contre 70%), les institutions financières (22% contre 76%), le marché (6% contre 52%), les centres de santé (4% contre 50%) et le goudron ou route pavée (41% contre 86%). Kayes est la seule région où le milieu urbain est encore privé de centre de santé, et Tombouctou, la seule région où le milieu urbain est privé de marché.

En analysant par région et par item de privation, on dira que la privation d'école demeure dans le milieu rural des régions de Tombouctou (29%), Ségou et Mopti (13% chacune), Koulikoro (5%) et Kayes (4%). Pour le réseau GSM, ce sont Sikasso (32%), Tombouctou (19%), Koulikoro (11%), Kayes (8%) et Ségou (5%). La privation de poste de police ou de gendarmerie est quasi-totale dans les trois régions du Nord, tout comme celle du système financier³. Dans ces régions, l'insécurité est souvent évoquée comme problème majeur de développement auquel le Gouvernement devrait s'attaquer. Dans les régions de Tombouctou et Kidal, il n'y a presque pas de route goudronnée ou pavée, ni à ce que l'on sache de type amélioré de route compatible avec le sable du désert. S'agissant de route justement et au-delà du Nord, la privation reste énorme à Sikasso (94%) et Ségou (88%)

³ Les pourcentages sont arrondis à l'entier près, sinon il ne s'agit pas de 100% mais d'un pourcentage plus proche de celui-là qu'autre chose e.g. 99.5% voire plus

Tableau 1. Répartition des privations d'infrastructures et services sociaux (en %)

	Réseau électrique	Adduction d'Eau	Système d'égout	Réseau GSM	Ecole	Poste de police / gendarmerie	Centre de santé	Marché	Banque / IMF	Transport en commun	Route goudronnée / pavée
Kayes dont	80	24	86	7	4	74	28	40	59	56	77
urbain	39		55			55	15			39	39
rural	87	29	92	8	5	77	30	47	69	58	83
Koulikoro dont	77	82	86	11	5	75	43	51	65	9	66
urbain			100			48			48		48
rural	82	88	85	11	5	76	46	55	66	9	68
Sikasso dont	79	79	96	27		78	42	38	71	79	94
urbain			77			31			21		85
rural	96	96	100	32		89	51	46	82	96	96
Ségou dont	76	73	100	4	12	78	37	38	53	78	88
urbain			100			38			38		38
rural	84	80	100	5	13	82	41	42	55	86	93
Mopti dont	86	65	90		12	95	75	56	86	83	88
urbain						49				51	51
rural	96	72	100		13	100	84	62	96	87	93
Tombouctou dont	87	62	100	17	25	100	34	47	100	100	100
urbain			100			100		100	100	100	100
rural	100	71	100	19	29	100	39	39	100	100	100
Gao dont	78	47	100			100	47	78	100	100	41
urbain			100			100			100	100	
rural	100	61	100			100	61	100	100	100	52
Kidal dont	62	62	100			100			100	62	100
urbain			100			100			100		100
rural	100	100	100			100			100	100	100
Bamako (urbain)			48			57	6	6	15		30
Total dont	68	56	86	9	6	78	38	40	62	55	75
urbain	3		58			55	4	6	22	12	41
rural	90	74	96	12	8	86	50	52	76	70	86

Si la politique d'investissements en infrastructures et services sociaux devrait suivre l'acuité des privations, davantage d'efforts devraient être dirigés vers les régions de Tombouctou (87% de privation) et de Mopti (86%), cela en matière d'électrification. L'adduction d'eau privilégierait Koulikoro (82% de privation) et Sikasso (79%). Pour la santé, cela devrait être Mopti (75% de privation, loin devant toutes les autres régions). La région de Bamako est la moins privée quelle que soit l'infrastructure considérée. Elle est la seule région à ne souffrir d'aucune privation dans les domaines de l'électrification, de l'adduction d'eau, de la santé et du marché. Elle partage ce privilège avec Kidal en matière de santé et de marché, avec Gao et Kidal en matière d'école et de réseau GSM, en plus de Sikasso pour l'école et de Mopti pour le réseau GSM.

1.2. Evolution des privations de 2002 à 2014

Dans la dynamique, on s'intéressera plus particulièrement à 5 des 8 items pour lesquels des données sont disponibles pour 4 rounds considérés. Pour chacun de ces items, on constate une baisse, entre 2002 et 2014 des taux de privation, à la seule exception des routes goudronnées ou pavées où la privation est passée plutôt de 73% en 2002 à 75% en 2014 après avoir monté à 74% en 2005 puis 80% en 2008. Il y a là deux effets probables de dégradation que sont l'échantillonnage et l'accroissement démographique pouvant entraîner une modification de la structure SE du territoire. La variation reste également mitigée s'agissant de l'électrification ou de l'adduction d'eau, avec tantôt des baisses de privation puis des hausses et ensuite des baisses. Pour les services d'éducation et de santé, la baisse est constante, passant de 33% de privation en 2002 à seulement 6% en 2014 pour l'école et de 61% à 38%, sur la même période, pour la santé. Ce n'est qu'en 2014 que l'on n'observe pas de privation en milieu urbain pour les services d'eau et d'éducation. Bamako l'a réalisé depuis 2008 pour l'école ainsi que pour les centres de santé avant que cette dernière situation ne se dégrade en 2014 avec 6% de taux de privation contre 0% auparavant. Les progrès les plus significatifs sont généralement obtenus dans les domaines où le taux initial de privation n'est pas très élevé, comme en matière d'éducation où l'on est passé de 33% de privation en 2002 à 6% en 2014. Par contre en matière d'électrification, d'un taux initial élevé de 76% en 2002 l'on est passé à

seulement 68% en 2014. Il en est de même pour l'adduction d'eau où le taux de privation est passé de 69% à seulement 56%, sur la même période. En matière de santé, la baisse de privation a été constatée tout le long de la période, à un rythme relativement soutenu, mais avec malheureusement un essoufflement en 2008 quand le taux de privation était de 37% pour ensuite passer à 38% en 2014, contre cependant 61% en 2002 et 48% en 2005.

Par région, Sikasso semble n'avoir fait de progrès ni en matière d'électrification ni d'adduction d'eau. En matière de santé aussi, elle a enregistré le plus faible progrès à la seule exception de Mopti dont on sait maintenant que la santé reste un problème prioritaire de développement. Les progrès à Ségou restent également faibles dans les mêmes domaines de l'électrification et de l'adduction d'eau, mais significativement louables en matière de santé. Dans tous les domaines, Kayes fait des progrès, avec l'appui notable certainement des émigrés dont on sait qu'ils investissent beaucoup dans les infrastructures de base, éducation, santé et hydraulique. Globalement, le Mali fait très peu pour sortir les populations de la privation de route goudronnée ou pavée. Il y a certainement le coût élevé de tels investissements (100 millions fcfa le kilomètre de route bitumée) mais aussi l'absence de plan de financement de telles dépenses pluriannuelles voire l'absence de vision audacieuse pour le désenclavement du pays.

Tableau 2. Evolution des privations d'infrastructures et de services sociaux (en %)

	Réseau électrique				Adduction d'eau				Ecole				Centre de santé				Route goudronnée/pavée			
	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014
Kayes dont	85	86	87	80	60	24	33	24	40	14	19	4	75	43	28	28	95	94	74	77
urbain	27	22	31	39	27		15		52				52	50		15	76	69	31	39
rural	100	100	100	87	69	29	37	29	37	18	24	5	81	41	35	30	100	100	83	83
Koulikoro dont	83	67	87	77	75	50	97	82	17		5	5	55	25	46	43	75	50	87	66
urbain	6		41		6		82						49	25		6		59	48	
rural	100	80	96	82	90	60	100	88	21		6	5	56	25	55	46	90	60	92	68
Sikasso dont	76	78	88	79	76	63	84	79	11	11	2		45	26	44	42	72	53	96	94
urbain		50	51			50	51		32				16		29		16	17	91	85
rural	100	86	98	96	100	67	93	96	5	14	3		54	33	48	51	90	62	98	96
Ségou dont	88	86	77	76	80	45	76	73	52	23	19	12	84	59	51	37	88	88	89	88
urbain	56	40			56	20	25		44	20	24		44	60	24		56	80	38	38
rural	100	95	94	84	89	50	87	80	55	23	18	13	100	59	56	41	100	89	100	93
Mopti dont	95	82	82	86	89	65	74	65	54	35	20	12	77	56	50	75	78	92	95	88
urbain	64				60				32	100			32	33		36	50	100	51	
rural	100	95	95	96	93	75	85	72	58	25	23	13	84	60	58	84	84	98	95	93
Tombouctou dont	86	85	80	87	86	100	44	62	71	59		25	100	74		34	100	100	80	100
urbain		100				100				100			100	100		100	100		100	
rural	100	82	100	100	100	100	54	71	83	49		29	100	67		39	100	100	100	100
Gao dont	67	66	85	78	67	66	19	47	50	18	19		67	66	35	47	72	84	87	41
urbain			55				55		50		55		100	100	55		17	53	100	
rural	100	100	100	100	100	100		61	50	27			50	48	25	61	100	100	80	52
Kidal dont	100	45	67	62	100	45	67	62	80	45	67		100	45	67		100	100	100	100
urbain	100				100				50				100				100	100	100	100
rural	100	67	100	100	100	67	100	100	100	67	100		100	67	100		100	100	100	100
Bamako (urbain)		19	22			13	15			25				75		6		51	10	30
Total dont	76	73	78	68	69	49	64	56	33	20	11	6	61	48	37	38	73	74	80	75
urbain	18	25	25	3	17	18	28		22	23	5		29	54	10	4	26	48	43	41
rural	100	91	97	90	90	61	78	74	38	18	13	8	75	45	47	50	93	83	94	86

2. Indice de privation

Un indice de privation d'infrastructures ou de services sociaux est établi à l'aide des observations faites par les équipes d'enquête sur le terrain selon que lesdites équipes ont pu témoigner de la disponibilité ou non de services ou facilités dans la SE. Pour certaines facilités, il s'agit de dire si elles sont disponibles dans la SE ou à une distance de marche proche de la SE, comme par exemple, l'école, le centre de santé, le marché, l'institution financière, le poste de police/gendarmerie, un quelconque moyen de transport au quotidien (autobus, taxi, vélomoteur, etc.). Pour le cas spécifique du type de route, goudronnée/pavée ou pas, il s'agissait d'indiquer si depuis le point de départ de la SE, le long du voyage, la route était de tel type ou ne l'était pas. Une fois l'indice calculé en terme de nombre d'infrastructures non disponibles dans la SE, il est ensuite mis en lien avec chaque type d'infrastructure selon le pourcentage de population ne pouvant y accéder. Ensuite, l'indice est distribué par strate i.e. par région et par milieu à l'intérieur de la région et du pays.

2.1. Calcul et niveau de l'indice de privation

L'indice est calculé en sommant le nombre d'infrastructures ou de services sociaux dont est privée une section d'énumération. Sur les 11 biens ou services retenus, on dénombre des SE pour lesquelles la privation porte sur 10 des 11, ce qui est énorme. On établit le pourcentage de population concernée par chaque valeur (de 0 à 10) de l'indice de privation. Ainsi, seulement 5% de la population ne souffre d'aucune privation contre les deux tiers de la population qui connaissent au moins 5 privations.

Tableau 3. Répartition de la population par niveau de privation (en %)

Nombre de privations	%	% cumulé
0	5	5
1	9	14
2	8	23
3	6	29
4	4	33
5	8	41
6	6	47
7	16	62
8	17	79
9	13	93
10	7	100
Total	100	-

L'indice moyen est de 5.75, environ 6 privations auxquelles sont soumises, en moyenne, les populations. Au regard de la médiane, la moitié des maliens subit 7 privations et plus. Le mode est de 8 privations, soit pour 17% de la population. On observera que près de deux maliens sur cinq (38%) connaissent 8 privations et plus. Par décile, les 10% des maliens les moins privés ont un indice d'une privation contre 9 privations pour les 10% les plus privés d'infrastructures et de services sociaux.

2.2. Répartition de l'indice par infrastructure/service social

En analysant l'indice de privation au regard des infrastructures ou services sociaux concernés, les SE dépourvues de 10 items en même temps sont toutes privées de 9 items, le dixième variant selon les SE entre le réseau GSM et l'école. A l'opposé, lorsque la privation porte sur un seul item, cela peut concerner l'adduction d'eau, le bitume, le poste de police/gendarmerie ou le système d'égout. Ces trois derniers services sociaux sont concernés dans tous les autres cas de figure de privations, qu'il y en ait une seule ou plusieurs. La privation en adduction d'eau ne s'observe pas chez les populations soumises à deux privations seulement.

Toujours au bas de l'échelle, lorsque le nombre de privations atteint 9, seules cinq types d'infrastructures ou de services sociaux peuvent ne pas être concernées pour certaines SE, ce sont le réseau GSM, l'école, le centre de santé, le transport en commun et le bitume. D'ailleurs pour

le réseau GSM et l'école, il faut préciser que pour en être privée, une SE doit avoir à la fois au moins 7 privations, pour le réseau GSM et au moins 8 pour l'école. Pour ce qui est du marché, il faut qu'il y ait au moins 6 privations pour qu'elle soit concernée.

Tableau 4. Répartition des privations d'infrastructures et services sociaux selon l'indice de privation (en %)

Nombre de privations	Réseau électrique	Adduction d'Eau	Système d'égout	Réseau GSM	Ecole	Poste de police/gendarmerie	Centre de santé	Marché	Banque/IMF	Transport en commun	Route goudronnée/pavée
0											
1		25	34			32				9	10
2	7		78			43					63
3	35	21	88			50	5		23		79
4	35	20	100			80			65	20	80
5	100	28	100			86	12		49	54	71
6	51	57	100			91	21	60	82	56	82
7	100	83	100	13		100	20	23	80	87	94
8	100	71	100	8	3	100	79	73	96	80	89
9	100	100	100	23	5	100	90	100	100	87	95
10	100	100	100	32	68	100	100	100	100	100	100
Total	68	56	86	9	6	78	38	40	62	55	75

En haut de l'échelle, dès qu'il y a deux privations, il est très probable que l'une puisse être le réseau électrique. A partir de trois privations, s'y ajoutent l'adduction d'eau et les institutions financières. Au milieu de l'échelle (soit 5 privations), le réseau électrique est sans nul doute concerné ainsi que le système d'égout ou d'évacuation des eaux usées des ménages.

2.3. Répartition de l'indice de privation par région

Les seules régions où ont pu être observées des SE sans une seule privation d'infrastructures ou de services sociaux sont Kayes, Sikasso et Bamako, uniquement en milieu urbain avec 45% des SE urbaines à Kayes, 26% à Bamako et 15% à Sikasso, soit 20% de la population urbaine du pays. Les trois régions du Nord sont les seules à connaître au minimum 4 privations à la fois et même 6 au minimum pour la région de Tombouctou. Pour cette dernière région, la population urbaine connaît 6 privations tandis que sa population rurale est répartie entre 7 et 10 privations, sur les 11 infrastructures ou services sociaux. Par contre à Gao et Kidal, les urbains subissent 4 privations en même temps et leurs ruraux au moins 7 privations seulement (si on peut s'exprimer ainsi), 7 privations à Kidal contre 7 à 9 à Gao.

A la différence notable des trois régions du Nord, le nombre minimum de privations dans les autres régions, lorsque privation il y a, est de 1 à Koulikoro, Ségou et Mopti, sachant que les autres enregistrent 0 privation (Kayes, Sikasso et Bamako). Tombouctou partage avec Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti le fait d'observer des populations, exclusivement rurales, soumises à 10 privations sur 11 items. Le maximum est de 8 à Kayes contre 6 à Bamako. Au regard de la seule population urbaine, les maxima de privation sont de 6 à Tombouctou et Bamako, 5 à Kayes, 4 à Koulikoro, Ségou, Gao et Kidal, 3 à Sikasso.

Tableau 5. Distribution de l'indice de privation par région et par milieu (en %)

	Nombre de privations										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Kayes dont	7	7	4	11		23	5	8	36		
urbain	45			15		39					
rural		8	5	10		20	6	9	42		
Koulikoro dont		18	4	6	7	6	7	17	20	11	5
urbain		52			48						
rural		15	4	6	4	6	8	18	22	11	5
Sikasso dont	3		10	8		6		17	27	16	13
urbain	15		41	44							
rural			4			8		21	32	19	16
Ségou dont		6	4	4	9	10	14	22	4	20	8
urbain		62			38						
rural			4	4	6	11	16	24	4	22	9
Mopti dont		5	5	4		8	3	12	12	39	12
urbain		49	51								
rural				4		9	4	13	14	43	13
Tombouctou dont							13	53	9		25
urbain							100				
rural								61	10		29
Gao dont					22			31	37	10	
urbain					100						
rural								39	48	13	
Kidal dont					38			62			
urbain					100						
rural								100			
Bamako (urbain)	26	28	28	8	4		6				
Total dont	5	9	8	6	4	8	6	16	17	13	7
urbain	20	25	24	11	11	3	6				
rural		4	3	4	2	9	6	21	23	18	10

Certaines régions ont une distribution plus concentrée sur leur maximum de privation que sur le minimum, d'autres l'inverse. Dans le premier lot, on peut citer Mopti où 78% de la population connaissent 6 privations et plus dont 51%, 9 à 10 privations. C'est aussi le cas de Sikasso où 73% de la population connaissent plus de 6 privations dont 56% 8 à 10 privations. C'est encore le cas à Ségou. Dans le second lot, se trouvent Bamako où 54% de la population connaissent au plus une privation, et Kayes, quoique dans une moindre mesure, où 52% de la population connaissent au plus 5 privations. Le cas de la région de Koulikoro est relativement mitigé où presque autant d'individus connaissent au plus 4 privations que plus de 7 privations, 35% respectivement 36%.

3. Dynamique de l'indice de privation

La dynamique de l'indice de privation est établie sur les 8 types d'infrastructures et services sociaux sur lesquels des données sont disponibles sur une série d'enquête Afrobaromètre, de 2002 à 2014. Elle est établie selon le nombre de privations (de 0 à 8) ainsi que par nombre moyen de privations. Elle est ensuite mise en relation avec celle de 5 types particuliers d'items. Enfin, l'évolution des privations est distribuée par région et par milieu à l'intérieur de la région et du pays.

3.1. Evolution globale de l'indice

En 2008 comme en 2014, 5% de la population ne connaissent aucune privation d'infrastructures ou de services sociaux. Ce taux était de seulement 1% en 2005 mais 9% en 2002, soit une dégradation de ce taux sur la longue période, 2002 à 2014. La situation est la même pour ce qui est d'une seule privation où l'on a 5% en 2002 et 2008 et 15% en 2014, contre seulement 2% en 2005. La situation s'est bien améliorée en 2014, à partir d'une privation puisqu'on observe que le pourcentage cumulé est de 25% pour au plus deux privations contre 16% et 17% en 2002 et 2008, et 8% en 2005, ce qui laisse une proportion plus importante de la population vers la queue de la distribution pour ces autres années contrairement à l'année 2014. Jusqu'à 4 privations, la fréquence cumulée est de 44% pour 2014 contre 40% en 2005, 36% en 2008 et seulement 27% en 2002. A la queue de la distribution justement, 5% des citoyens connaissent 8 privations en 2014, contre 24% en 2002, 9% en 2008 et 7% en 2005.

Tableau 6. Evolution de l'indice de privation (en %)

Nombre de privations	2002		2005		2008		2014	
	%	% cumulé						
0	9	9	1	1	5	5	5	5
1	5	14	2	3	5	10	10	15
2	2	16	5	8	7	17	10	25
3	2	18	14	22	8	25	7	32
4	8	27	18	40	12	36	12	44
5	14	41	19	60	19	55	15	59
6	14	55	13	73	18	73	18	77
7	21	76	21	93	18	91	18	95
8	24	100	7	100	9	100	5	100
Total	100	-	100	-	100	-	100	-

Le score moyen de l'indice de privation est de 4.48 sur 8 en 2014 contre 5.43 en 2002 avec environ 5 sur 8 en 2005 respectivement 2008 (5.02 et 4.88).

3.2. Evolution par type d'infrastructure/service social

Comme pour les privations tout court, en ce qui concerne aussi l'indice de privation, l'adduction d'eau et le bitume sont concernés dès qu'il y a au moins une privation. Cela à la différence notable de l'école dont on n'est privé que dans le cas de 6 privations au moins, en 2008 comme en 2014, mais dans le cas de 4 privations en 2002 et de 3 en 2005. Quelle que soit l'année, le réseau électrique figurera toujours parmi les 7 privations et plus. Bien sûr, au fur et à mesure qu'augmente le nombre de privations, la probabilité d'inclusion de telle infrastructure ou de telle autre augmente.

Tableau 7. Evolution de l'indice de privation par type d'infrastructure ou de service social (en %)

Nombre de privations	Réseau électrique				Adduction d'eau				Ecole				Centre de santé				Route goudronnée/pavée			
	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014	2002	2005	2008	2014
0																				
1							15	23								16	33	3	16	
2	4	13	18	6		26	11						64	11	5			38	61	
3		25	33	39		28	34	17		9				28		4	33	26	52	72
4	46	82	100	95	38	11	7	31	33	9			38	19		8	32	75	93	82
5	88	69	100	85	73	45	88	76	10	12			17	37	4	15	95	86	97	91
6	100	100	91	100	81	60	91	77	5	25	9	3	67	56	53	66	81	89	96	89
7	100	100	100	100	93	91	97	100	23	21	3	4	100	90	100	100	96	99	100	96
8	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total	76	73	78	68	69	49	64	56	33	20	11	6	61	48	37	38	73	74	80	75

A partir de 6 privations, toutes les infrastructures peuvent figurer parmi les privations, les unes plus que les autres, selon l'année, beaucoup plus le réseau électrique ou le bitume que l'école, le centre de santé ou l'adduction d'eau. A l'inverse, c'est seulement en 2005 que l'école a pu figurer parmi les 3 privations au plus qu'aient pu connaître les populations.

Il est inquiétant de constater qu'à partir de 7 privations, la probabilité que les centres de santé y figurent est très élevée, au minimum dans 90% de cas en 2005 contre 100% les autres années, y compris donc l'année la plus récente qu'est 2014. Cette inquiétude apparaît pour le réseau électrique dès qu'il s'agit d'au moins 5 privations, avec au minimum 69% en 2005.

3.3. Evolution par région

Au total le taux de privation en milieu rural reste supérieur à 5 sur 8 quelle que soit l'année, de 6.70 en 2002 à 5.42 en 2014. Par contre en milieu urbain, le taux n'atteint pas les 4 sur 8, 3.85 en 2005 (le plus haut niveau moyen de privation) contre 1.67 en 2014. En 2014 justement, les notes moyennes les plus mauvaises sont enregistrées à Mopti, près de 6 privations sur 8 (5.67 exactement), suivie de Tombouctou (5.55), de Sikasso (5.07) et de Ségou (5.02). Les moins mauvaises notes sont celles de la seule région de Bamako (1.46 sur 8). Toutes les autres régions ont plus de 4 privations en moyenne.

Entre 2002 et 2014, quatre régions ont significativement amélioré leur situation respective de privations, avec au moins un point de diminution du taux moyen de privation pour trois d'entre elles mais moins d'un point de note pour la quatrième. Ce sont Kayes où l'indice est passé de 6.30 à 4.13, de Ségou, de 6.68 à 5.02, de Kidal, de 7.80 à 4.24, et de 6.50 à 5.67 pour Mopti. L'amélioration de la situation de privation à Tombouctou et Gao est contrariée par la détérioration entre 2008 et 2014, après une baisse non négligeable entre 2002 et 2008. L'état de privation ne s'est guère amélioré significativement à Koulikoro et Sikasso, sur la période 2002-2014, avec moins d'un demi-point de baisse de la note moyenne. L'évolution à Bamako est beaucoup plus mitigée, avec une forte détérioration de la situation en 2005 suivie d'une amélioration tout autant forte en 2008 et finalement

une légère dégradation en 2014 par rapport à 2008 et surtout par rapport à 2002.

Quelle que soit la région, l'indice moyen en milieu rural est supérieur à 4 sur 8, plus de 5 à Sikasso, Ségou, Tombouctou et Kidal. Pour ce qui est du milieu urbain, c'est seulement à Koulikoro et Mopti que la note moyenne reste inférieure à 4 sur 8 pour toutes les années. La note moyenne dépasse légèrement les 4 sur 8 à Bamako, Sikasso et Kayes, tandis qu'elle les dépasse largement dans les trois régions du Nord ainsi qu'à Ségou. Dans l'ensemble, la baisse de privations est relativement plus importante en milieu rural (plus de 2 points de gagnés) qu'en milieu urbain (moins d'un point de gagné), ce qui s'explique par les trop importantes disparités en niveau absolu en 2002 en défaveur du milieu rural.

Tableau 8. Evolution de l'indice moyen de privation par région (en note sur 8)

	2002	2005	2008	2014
Kayes dont	6.30	5.05	4.69	4.13
urbain	4.12	3.16	2.36	2.03
rural	6.87	5.47	5.21	4.50
Koulikoro dont	5.27	3.84	5.78	4.85
urbain	1.43	2.25	3.55	1.95
rural	6.12	4.15	6.21	5.04
Sikasso dont	5.19	4.68	5.45	5.07
urbain	2.61	3.13	4.24	1.93
rural	5.99	5.10	5.77	5.75
Ségou dont	6.68	5.52	5.45	5.02
urbain	5.15	4.60	2.85	1.75
rural	7.28	5.72	6.02	5.36
Mopti dont	6.50	5.91	5.70	5.67
urbain	3.48	3.83	2.65	1.00
rural	6.99	6.23	6.17	6.20
Tombouctou dont	7.29	6.90	4.22	5.55
urbain	4.00	8.00	1.00	4.00
rural	7.83	6.63	5.01	5.78
Gao dont	5.72	5.50	4.52	4.92
urbain	4.17	3.53	5.29	2.00
rural	6.50	6.52	4.13	5.74
Kidal dont	7.80	5.46	6.03	4.24
urbain	7.50	3.00	2.00	3.00
rural	8.00	6.67	8.00	5.00
Bamako (urbain)	0.27	4.14	1.00	1.46
Total dont	5.43	5.02	4.88	4.48
urbain	2.43	3.85	2.39	1.67
rural	6.70	5.44	5.79	5.42

Conclusions

Si la politique d'investissements en infrastructures et services sociaux devrait suivre l'acuité des privations, davantage d'efforts devraient être dirigés vers les régions de Tombouctou et de Mopti, cela en matière d'électrification. La politique d'extension du système d'adduction d'eau devrait alors privilégier les régions de Koulikoro et de Sikasso. Pour la santé, elle devrait cibler prioritairement la région de Mopti.

Dans tous les domaines, la région Kayes a enregistré d'importants progrès depuis 2002 à nos jours, sans doute avec le concours précieux de ses nombreux migrants à travers le monde, c'est dire combien la migration peut et doit être intégrée dans les plans et programmes de développement régional et local. Ici, comme dans le reste du pays, les efforts demeurent largement timides en matière d'investissement en infrastructures routières. On évoquera volontiers le coût élevé de tels investissements, mais il faut craindre qu'il n'y ait véritablement une absence de plan de financement de telles dépenses pluriannuelles voire une absence de vision audacieuse pour le désenclavement du pays.